

FEUILLE DE LIAISON MARS 2011 – APPEL DE COTISATIONS

Chers Amis, Chers Adhérents,

L'année 2011 est déjà bien entamée et elle s'engage déjà sur un rythme soutenu.

Le projet au 93 rue du Connétable / rue d'Aumale, dite maison des Sœurs (voir feuilles de liaison précédentes): POURQUOI NOUS NOUS Y OPPOSONS ?

Nous sommes contre ce projet qui revêt beaucoup d'hypocrisie. Rappelons les faits. C'était une propriété dont avait la jouissance une communauté de religieuses en échange des soins qu'elles prodiguaient aux malades. Après le départ de la dernière d'entre elles, non remplacée, les ayants-droit ont, à force de procédures, récupéré ce bien qu'ils ont souhaité vendre. La mairie, ne pouvant naturellement pas s'y opposer et n'ayant pas les moyens de préempter, a cherché à conserver aux lieux sa vocation sociale. Jusqu'ici, tous ceux qui ont eu à cœur de suivre ce dossier, ne pouvaient qu'applaudir des deux mains. Compte tenu du prix du foncier au centre ville de Chantilly et pour « faciliter », donc, la réalisation d'une résidence à vocation sociale en plein cœur de Chantilly (comme il existe la Maison Arc en Ciel, Bd de La Libération gérée par l'Armée du Salut, il serait ici prévu un foyer d'hébergement à loyer modéré pour personnes âgées non dépendantes), votre association a accepté, sur proposition de la municipalité, que le Plan Local d'Urbanisme fût, à travers les deux révisions de 2007 et de 2010, assoupli dans nombre de ses articles. Brièvement, ces assouplissements consistent par rapport à ce qui s'applique à tout le reste de la zone UA, à ne pas fixer de limites de hauteur ni d'emprise au sol, de ne pas avoir de coefficient d'occupation du sol (cos) réglementé, de ne plus avoir un nombre minimum de places de stationnement par logements, à être soumis dans une moindre mesure aux règles d'alignement et d'implantation des constructions les unes par rapport aux autres pourvu naturellement que ce ne fût pas la porte ouverte à tous les excès et tous les abus en terme d'intégration du projet dans ce site, classé, exceptionnel, devant la petite pelouse.

Le 26 octobre, quelle ne fût pas notre stupeur quand on nous a présenté succinctement le projet ! En fait de vocation sociale, il s'agit d'un montage porté par la société Bouygues Immobilier dont l'intérêt pour le social reste à démontrer et qui n'aura une durée de vie QUE DE 20 ANS !!!! Personne, ni Monsieur Le Maire que nous avons interrogé, ni le promoteur, n'est en mesure de dire ce qu'il en sera au terme de ce bail de vingt ans. La seule réponse qu'on nous fait, est que dans ce laps de temps, on pourra trouver une solution... Nous ne sommes pas dupes. Au terme d'une convention (?), ce foyer sera effectivement géré par un organisme social dont c'est le métier mais au terme de ce bail de 20 ans, l'immeuble redeviendra la propriété privée des investisseurs du départ... La vocation sociale aura donc vécu. A quel sort les personnes âgées seront-elles livrées ? Pas de réponse pour le moment. Le constat que nous en faisons à ce jour : c'est qu'il y aura une résidence privée ayant bénéficiée de largesse du PLU vingt ans auparavant : une vraie bonne opération immobilière. Cela, nous ne pouvons pas l'accepter. Il y a trop de questions sans réponses. Si on nous assurait (pas de paroles en l'air) que ce projet de foyer à vocation sociale, donc accessible, serait pérennisé au-delà des 20 ans, alors notre regard critique s'en trouverait modifié.

Le permis va probablement être signé dans les jours qui viennent s'il ne l'est pas déjà quand vous recevrez cette lettre. L'ensemble des riverains et des voisins se sont émus de cette opération. A juste titre, car tous les m2 sont exploités au maximum, pas un arbre ne résistera aux assauts de Bouygues. Là encore, on nous assure que l'immeuble sera dans le style des autres

immeubles rue d'Aumale, mais son intégration est, à priori, tout à fait contestable par son ampleur et sa masse et l'identité du quartier s'en trouvera forcément modifiée. N'ayant pas eu accès auparavant au dossier, dès le permis signé, nous l'étudierons dans tous ces détails. Sans préjuger des actions que nous jugerons utiles avec l'appui des riverains, nous examinerons tous les moyens de légalité externes et internes, pour faire valoir la raison.

C'est, toute proportion gardée, comme pour La **Villa Cascades** à hauteur du 110 rue du Connétable (voir nos précédentes feuilles de liaison). Le jugement du tribunal administratif nous a été favorable (avec les riverains) en annulant le permis de construire. Nous n'en tirons aucune gloire particulière sinon une certaine légitimité dans la justesse de nos actions. On nous dit qu'il faut être « raisonnables ». A nous tous, qui participons à la vie de notre cité, de savoir placer le curseur de cette raison au bon endroit.

Notre action à Chantilly ou même sur l'aire cantilienne n'a pas grand sens si elle est déconnectée du territoire dans le quel nous vivons.

Vous aimez Chantilly, vous défendez son cadre de vie et vous êtes attachés à la préservation et à la valorisation de ses quartiers et de son patrimoine. Chantilly fait partie d'un tout. En aimant Chantilly et voulant la défendre contre toutes les agressions de toutes sortes, nous devons défendre son environnement naturel et culturel auquel l'aire cantilienne est intimement liée. Voilà pourquoi, votre association est fière d'adhérer à trois associations locales qui font un travail remarquable et salutaire et que beaucoup de nos concitoyens, pourtant sensibles à ces questions, ignorent. Il s'agit de :

1-L'AP3F (Association des Amis du Parc des 3 Forêts) fondé en 1995 par plusieurs associations dont la nôtre. Il s'agissait de soutenir la création d'un parc naturel régional devenu une réalité en 2004 (Parc Naturel Régional Oise Pays de France). L'action de l'AP3F (agrée au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement) est permanente pour que la charte qui est la raison d'être du parc soit tout bonnement respectée tant dans la lettre que dans l'esprit. Ce n'est pas une mince affaire car l'enjeu en 2016 est le renouvellement de la marque Parc Naturel qui ne va pas de soi tant les atteintes à l'esprit de cette charte sont flagrantes. Votre association regrette que l'adjoint de la municipalité de Chantilly en charge de cette mission assiste si peu souvent au comité syndical pour défendre les idées aux quelles la ville est pourtant attachée (rappelons-nous que le PNR est géré par les communes, les régions Picardie et Ile de France et les conseils régionaux de l'Oise et du Val d'Oise).

2-La SAFHEC (Société des Amis des forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Chantilly). La safhec est née dans les années 70 pour s'élever contre l'exploitation intensive des forêts par l'ONF et pour défendre la faune dans nos massifs. Plus de trente après, ces préoccupations restent d'une actualité brûlante. Elle a acquis une reconnaissance et une compétence auprès des autorités publiques et territoriales. Elle défend la biodiversité dans nos massifs et siège à de nombreuses commissions pour que nos forêts restent vivantes. Nous vous encourageons à venir consulter leur site WWW.safhec.fr

A proximité de chez nous, comme nous vous en avons déjà fait part, nous nous indignons comme l'AP3F et la SAFHEC, des clôtures électriques qui poussent partout et menacent l'existence même du corridor biologique à Vineuil / St Léonard. L'AP3F et la SAFHEC agissent pourtant conformément à leur objet, avec détermination, en faisant face à l'impunité de ceux qui érigent ces barrières, à la lourdeur des procédures et à l'inertie de certaines institutions.

3-Le ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise) créé en 1975 fédère comme son nom l'indique toutes les associations de sauvegardes de l'environnement du département. Agrée au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement, elle siège à toutes les commissions relevant de la compétence des services de la préfecture. Le ROSO nous a déjà soutenu dans des actions contentieuses devant le Tribunal Administratif et il est un support efficace et très hautement professionnel pour toutes les actions que nous avons à mener sur nos territoires (urbanisme, réglementation, ..).

Que chacun de leur président et tous les bénévoles qui les entourent (car là aussi, ce sont des bénévoles qui donnent leur temps pour agir), en soient vivement remerciés de la part de notre association.

Récemment certains maires de la région se sont plaints du pouvoir de l'architecte de bâtiments de France qu'ils jugent excessif. L'ABF est une institution dont la république peut être fière. L'ABF contrôle et donne, entre autres fonctions, son avis sur des projets immobiliers à proximité des monuments historiques. Imaginez ce qu'il adviendrait s'il devait disparaître sur notre territoire. Le vent qui flotte voudrait supprimer les ABF. Ce serait catastrophique pour l'équilibre qui doit prévaloir entre défense des périmètres classés et développement. L'Architecte des Bâtiments de France de la région siège à Compiègne. Il faut saluer son implication et sa disponibilité pour l'examen des projets d'urbanisme de nos villes. L'ABF fait son travail n'en déplaise à certains qui voudraient avoir les coudées franches et s'affranchir de toutes contraintes.

Pour terminer, vous trouverez ci-dessous des bulletins d'adhésion ou de renouvellement pour 2011. Nos moyens de communication sont réduits c'est pourquoi nous vous demandons de relayer ces informations autour de vous en dupliquant cette feuille de liaison et en la distribuant, en faisant connaître votre association.

Nous vous remercions infiniment de votre confiance et de votre soutien.

Pour le Bureau
Gilles Sinet – Président

ADHESION - RENOUELEMENT D'ADHESION 2011 Bulletin à retourner à: **CHANTILLY SAUVEGARDE ET AVENIR BP 30.442 60635 CHANTILLY Cédex**

Monsieur et Madame ou Mlle.....Prénom(s).....

Adresse.....

Adresse @mail.....Téléphone :.....

Adhère(nt) à **CHANTILLY SAUVEGARDE ET AVENIR** et règle(nt) la cotisation 2011 de 16€ par chèque à l'ordre de **C.S.A.**

Date.....Signature(s).....

ADHESION - RENOUELEMENT D'ADHESION 2011 Bulletin à retourner à: **CHANTILLY SAUVEGARDE ET AVENIR BP 30.442 60635 CHANTILLY Cédex**

Monsieur et Madame ou Mlle.....Prénom(s).....

Adresse.....

Adresse @mail.....Téléphone :.....

Adhère(nt) à **CHANTILLY SAUVEGARDE ET AVENIR** et règle(nt) la cotisation 2011 de 16€ par chèque à l'ordre de **C.S.A.**

Date.....Signature(s).....